



ECOSLOPS

**Assemblée Générale Annuelle Mixte
9 Juin 2026**

- **Introduction de séance**
Constatation du quorum / Constitution du bureau
- **Présentation de l'activité et résultats financiers**
- **Rapports des Commissaires aux comptes**
- **Questions / Réponses**
- **Vote des résolutions**

	Actions	Voix
Nombre d'actions avec droit de vote (-Nombre d'actions-autodétenues)	5 183 900	5 183 900
Quorum AGO (20%)	1 036 780	1 036 780
Quorum AGE (25%)	1 295 975	1 295 975

➤ **Quorum atteint**

- **FAITS MARQUANTS 2025**
- **DONNÉES FINANCIÈRES**
- **ENJEUX STRATEGIQUES**





Faits marquants

- **Ecoslops Portugal : CA en progression de 5% avec un EBITDA de 2,0M€, malgré des conditions de marché moins favorable (Brent : -18%)**
- **EBITDA Groupe de nouveau positif, de +0,3M€ (+0,4M€ en 2024)**
- **Dépréciation complémentaire de 0,8 M€ constatée sur Valtech Energy (toutes les positions comptables désormais dépréciées à 100%)**
- **Dette nette stable à 11,9M€ (vs 12,0M€ fin 2024) et trésorerie de 5,2M€**



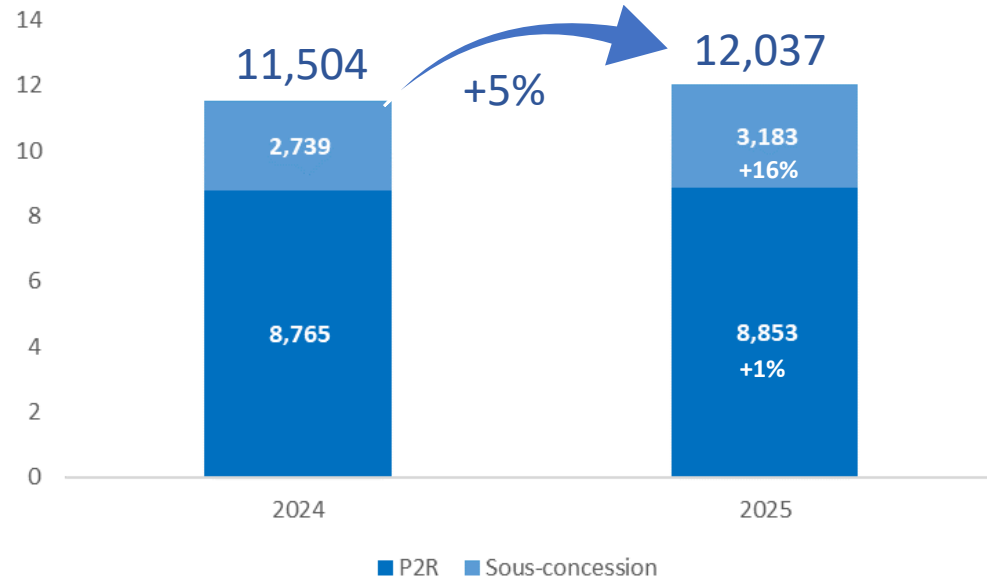
Faits marquants

- **10 ans d'opérations à Sines, en présence de journalistes, le Président d'APS, le Maire de Sines, le VP de IAPMEI, la BEI et les principaux clients**

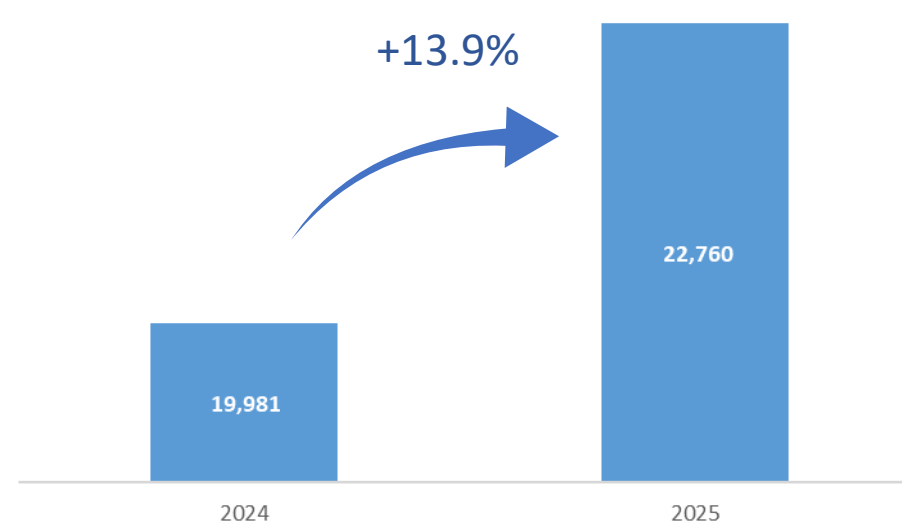


Activité Ecoslops Portugal

Chiffre d'affaires (€M)



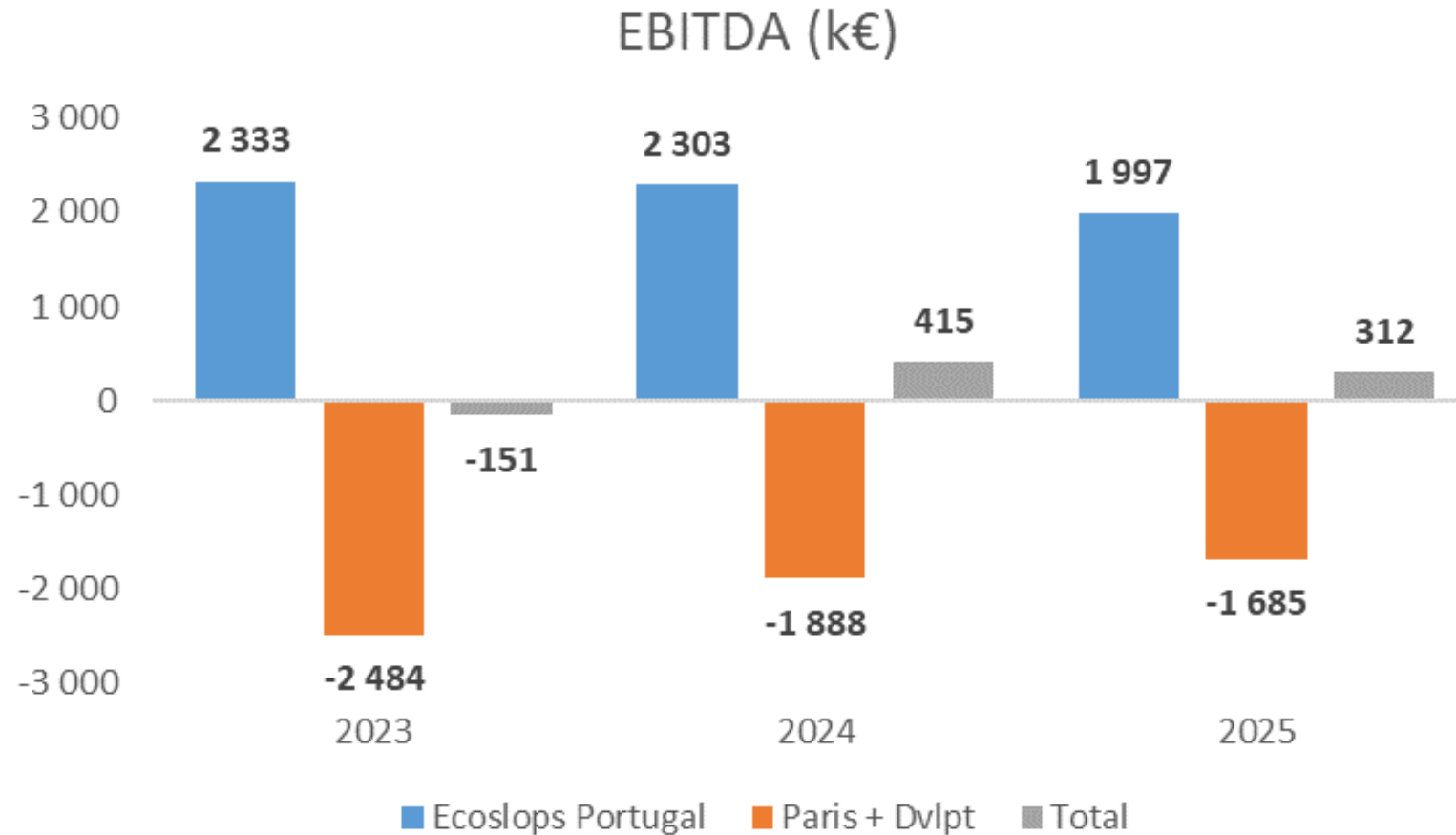
P2R :Quantités vendues (tonnes)



Des revenus P2R en progression de 1.0% grâce à :



Décomposition de l'EBITDA



Prix du baril en €

76,1

73,8

60,7

P&L consolidé 2025

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Produits raffinés (P2R)	8 765	8 853	88
Services portuaires	2 739	3 185	446
Total CA	11 504	12 038	534
Marge brute	7 496	7 348	-148
Taux de marge brute	65%	61%	-4 pt
Charges de personnel	-3 336	-3 142	194
Charges externes	-3 486	-3 625	-139
Impôts & taxes	-259	-269	-10
EBITDA *	415	312	-103
Amortissements/Provisions	-1 374	-1 208	166
Résultat Financier	-2 399	-1 492	907
Impôt société	490	50	-440
Résultat Net avant restructuring	-2 868	-2 338	530
Coûts de restructuring	-234	-74	160
Résultat Net Consolidé	-3 102	-2 412	690

CA en progression de 5% dont 1% pour le P2R (dans un marché où le baril a baissé de 18%)

Marge brute en baisse de 4 pts : mix approvisionnement et transport maritime

Dépenses de fonctionnement contenues (-1%)

Amort & Provisions : reprise nette de 101 k€ de provisions sur litige au Portugal.

P&L consolidé 2025

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Produits raffinés (P2R)	8 765	8 853	88
Services portuaires	2 739	3 185	446
Total CA	11 504	12 038	534
Marge brute	7 496	7 348	-148
Taux de marge brute	65%	61%	-4 pt
Charges de personnel	-3 336	-3 142	194
Charges externes	-3 486	-3 625	-139
Impôts & taxes	-259	-269	-10
EBITDA *	415	312	-103
Amortissements/Provisions	-1 374	-1 208	166
Résultat Financier	-2 399	-1 492	907
Impôt société	490	50	-440
Résultat Net avant restructuring	-2 868	-2 338	530
Coûts de restructuring	-234	-74	160
Résultat Net Consolidé	-3 102	-2 412	690

Résultat financier :

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Dépréciation Valtech	-1 992	-777	1 215
Reprise prov. Royalty Fee BEI	274		-274
Amt Frais d'émission d'emprunts		-50	-50
Intérêts sur emprunts	-829	-736	93
Produits de placement	148	71	-77
Résultat Financier	-2 399	-1 492	907

Impôt société:

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Crédit d'impôt recherche	274	233	-41
Impôt courant Portugal	-18	-20	-2
Impôts différés Portugal	234	-163	-397
Impôt société	490	50	-440

Bilan consolidé 2025

	31/12/2024	31/12/2025	Var. k€
Immobilisations Incorporelles	633	395	(238)
Immobilisations Corporelles	12 042	11 486	(556)
Immobilisations Financières	677	196	(481)
Actif Immobilisé	13 352	12 077	(1 275)
Stocks & Encours	2 402	1 054	(1 348)
Clients	1 188	1 089	(99)
Autres Créances	1 349	1 099	(250)
Impôts différés actif	1 694	1 531	(163)
Disponibilités	6 590	5 229	(1 361)
Frais d'émission d'emprunts	274	225	(49)
Actif circulant	13 497	10 227	(3 270)
Total ACTIF	26 849	22 304	(4 545)

	31/12/2024	31/12/2025	Var. k€
Capital & Réserves	6 873	3 770	(3 103)
Subvention d'investissement	1 267	1 174	(93)
Quote-part des minoritaires	0	0	0
Résultat Net - Part du groupe	(3 102)	(2 412)	690
Capitaux Propres	5 038	2 532	(2 506)
Avances conditionnées	838	838	0
Prov. Pour Risques&Charges	125	24	(101)
Dettes Fin.	17 772	16 277	(1 495)
Fournisseurs	1 811	1 329	(482)
Dettes fiscales & sociales	569	485	(84)
Autres dettes	697	819	122
Dettes d'exploitation	3 077	2 633	(444)
Total PASSIF	26 849	22 304	(4 545)

- 1 Investissements : + 0,8
Amortissements : -1,3
Dépréciation Valtech : - 0,8
- 2 Actif circulant hors Cash : - 1,9
Dont Stocks : - 1,3
Créances clients : -0,1
- 3 Trésorerie de 5,2 M€ dont 2,2 M€ de dépôts à terme et 0,8 M€ non disponibles
- 4 Capitaux propres impactés par la perte de l'exercice et la sortie des minoritaires
- 5 Remb. d'emprunts: -1,5

Dette nette stable à 11,9M€

Exercice 2025

EBITDA avant restructuring	312
Coût de restructuring	(74)
Impôt (hors impôts différés)	254
Subvention viré au résultat	(118)
Variation du BFR exploitation	1 285
Operating cashflow	1 659
Acquisition d'immobilisations	(554)
Variation du BFR investissements	(295)
Investing cashflow	(849)
Cession Ecoslops Provence	
Variation d'emprunts	(1 472)
Intérêts financiers perçus	75
Intérêts financiers versés	(771)
Financing cashflow	(2 168)
Variation de trésorerie	(1 358)
Trésorerie d'ouverture	6 579
Trésorerie de clôture	5 221
Variation	(1 358)



Operating cashflow impacté par une variation de BFR positive de 1,3 M€ (import de slops fin décembre 2024 contrairement à 2025)



Investing cashflow impacté les capex EPSA (essentiellement sous-concession)



Financing cashflow impacté par

- Les remboursements nets d'emprunts -1,5 M€
- Les intérêts financiers :
 - BEI : 450 k€
 - Banques portugaises : 275 k€

Echéancier de la dette

	Financements au 31/12/25	Maturités						Total
		2026	2027	2028	2029	2030	>2030	
Banques portugaises	7 053	2 312	1 995	1 390	654	385	317	7 053
Confirming	0							0
Portugal	7 053	2 312	1 995	1 390	654	385	317	7 053
BEI **	8 500	500	2 000	2 000	2 000	2 000		8 500
BPI	429	171	171	87				429
Région Paca	80	80						80
Corporate	9 009	751	2 171	2 087	2 000	2 000	0	9 009
Total dette brute	16 062	3 063	4 166	3 477	2 654	2 385	317	16 062
		19%	26%	22%	17%	15%	2%	100%

Intérêts courus 214

Dette financière au bilan 16 276

* Nouvelles maturités suite au réaménagement de la dette avec BEI et BPI (accords obtenus en avril 2025)

Dette Nette au 31/12/2025 : 11 886 k€

Enjeux stratégiques

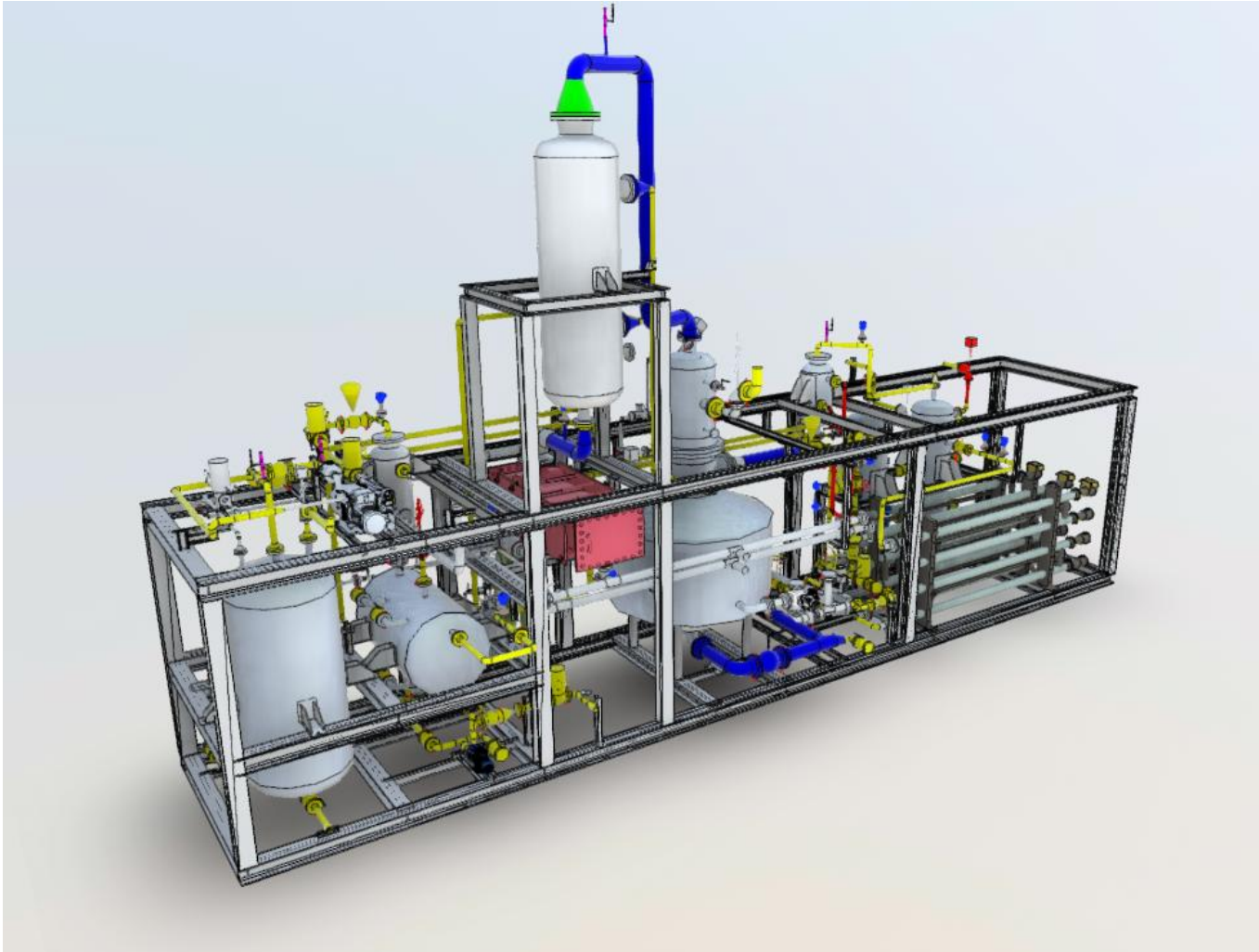
Sines :

1. Diversification des sources d'approvisionnement et du portefeuille clients
2. Extension de la sous-concession (échéance actuelle 08/2027)

Scarabox / Scarabatch

1. Pipeline actif : Côte d'Ivoire, Guinée Conakri et Açores (valeur totale des 3 projets : 27M€)
2. Localisation du manufacturing à Sines

Focus Scarabatch



- Traitement des huiles usagées et des slops/sludges
- Capacité de traitement : 1 à 2.000 t/an = production d'une à deux mines ou petits ports (Açores,...)
- Equipement = 1 container de 40 pieds

Focus Scarabox



- Traitement des huiles usagées et des slops/sludges
- Capacité de traitement : 5 à 7.000 t/an = production d'un port de taille moyenne (Abidjan,...)
- Equipement = 4 containers de 40 pieds



Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise



Présentation des résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte (1/3) :

- **A caractère ordinaire :**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et constat de l'absence de convention nouvelle
5. Non-renouvellement et non-remplacement de Ernst & Young et Autres aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire
6. Renouvellement de Monsieur Xavier Ploquin en qualité d'administrateur
7. Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration
8. Autorisation à donner au Conseil à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte (2/3) :

- **A caractère extraordinaire :**

9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription
11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées par le Conseil d'administration




Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte (3/3) :

A caractère extraordinaire :

13. Autorisation d'augmenter le montant des émissions
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
15. Modifications statutaires

A caractère ordinaire :

16. Pouvoirs pour les formalités



Présentation de leurs rapports par les Commissaires Aux Comptes

Questions / Réponses

Vote des résolutions



Première résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025

- Approbation des comptes annuels qui font apparaître une perte de (2 453 646,92) €

Deuxième résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

- Approbation des comptes consolidés qui font apparaître une perte de (2 412 000) €



Troisième résolution à caractère ordinaire

Affectation du résultat

- Affectation de la perte de l'exercice 2025 au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté d'un montant débiteur de (30 614 836,18) € à un montant débiteur de (33 068 483,10) €
- Aucun dividende versé au titre des trois exercices précédents

Quatrième résolution à caractère ordinaire

Conventions réglementées

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Constat de l'absence de convention nouvelle



Cinquième résolution à caractère ordinaire

Non-Renouvellement et non-remplacement de Ernst & Young et Autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

Le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale
Et la société n'étant pas soumise à l'obligation d'avoir un double commissariat aux comptes.

Sixième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Monsieur Xavier Ploquin en qualité d'administrateur

Renouvellement pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2032
et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.



Septième résolution à caractère ordinaire

Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration

- L'Assemblée constate qu'aucune somme fixe annuelle n'a été allouée aux membres du Conseil depuis l'exercice 2023
- L'Assemblée décide de n'allouer aucune somme fixe annuelle au Conseil d'Administration.



Huitième résolution à caractère ordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Objectifs :

- Contrat de liquidité
- Croissance externe, fusion, scission, apports
- Couverture de l'actionnariat salarié
- Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Annulation
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF

Quotité de capital autorisée :	10 % du capital social
Prix maximum d'achat :	5 € par action
Montant maximum de l'opération :	2 594 780 €
Durée de l'autorisation :	18 mois



Neuvième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Augmentation de capital par émission et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par combinaison de ces deux modalités
- Montant nominal maximum : 500 000 euros (plafond indépendant)
- Durée: 26 mois



Dixième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.
 - Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 000 000 euros
 - Montant nominal maximum des titres de créance : 30 000 000 eurosCes plafonds sont indépendants
- Modalités :
 - Maintien du droit préférentiel de souscription
 - Faculté de limiter le montant des émissions au montant des souscriptions
 - Faculté de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits
 - Faculté d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits
- Durée : 26 mois

Onzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

- Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.
 - Montant nominal maximum des actions ordinaires : 1 500 000 euros
 - Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros

Ces plafonds sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions
- Catégories de personnes :
 - les personnes physiques ou morales, sociétés et prestataires de services d'investissement, trusts, fonds d'investissement, ayant leur activité ou investissant à titre habituel dans le secteur des nouvelles technologies/technologies innovantes, de l'environnement, de la cleantech, pétrolier ou de l'énergie ; et/ou
 - Les prêteurs dans le cadre d'une opération de financement par de la dette auprès d'établissements de crédit ou autres institutions
- Prix :
 - au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trente dernières séances précédant sa fixation avec une décote maximale de 20 %
- Suppression du droit préférentiel de souscription
- Durée : 18 mois



Douzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées

- Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.
 - Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros dans les limites prévues par la réglementation
 - Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 eurosCes plafonds sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions
- Modalités :
 - Suppression du droit préférentiel de souscription
 - Prix fixé au moins égal au cours de clôture de l'action de la société au cours de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 10%
 - Faculté de limiter le montant des émissions au montant des souscriptions
- Durée : 18 mois

Treizième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation d'augmenter le montant des émissions

- Dans le cadre des émissions d'actions/valeurs mobilières de placement effectuées en application des 10^{ème} (*offre au public avec maintien du DPS*), 11^{ème} (*catégorie de personnes*), et 12^{ème} résolutions (*personnes nommément désignées*) de l'assemblée de ce jour et des 8^{ème} (*offre au public avec suppression du DPS, à l'exception des placements privés*) et 9^{ème} résolutions (*placement privé*) de l'Assemblée du 10 juin 2025 (*augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription*)
- Dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée
 - Dans les 30 jours de la clôture de la souscription
 - Dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale
 - Dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée
- Durée : 26 mois



Quatorzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise

- Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou de groupe établi par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées
- Plafond : 20 000 euros – plafond indépendant
- Prix : déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L.3332-19 du Code du travail
- Suppression du droit préférentiel de souscription
- Durée : 26 mois



Quinzième résolution à caractère extraordinaire

Modifications statutaires

- Permettre aux membres du Conseil d'administration de voter par correspondance conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce
- Permettre aux membres du Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sans délégation de l'Assemblée générale extraordinaire conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce
- Suppression du 3^{ème} § de l'article 16-2 des statuts relatif à la « record date »



Seizième résolution à caractère ordinaire

Pouvoirs pour les formalités

Clôture